Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Beauvais, le 6 juillet 2015

POLITIQUE DE LA VILLE

Le préfet de l'Oise signe le contrat de ville de Méru

Emmanuel Berthier, préfet de l'Oise, a signé, le 02 juillet 2015, le contrat de ville avec Nathalie Ravier, maire de cette commune et Alain Letellier, président de la communauté de communes des Sablons.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a instauré les contrats de ville qui se substituent aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Dans l'Oise, Méru fait partie des huit communes déjà inscrites dans la géographie prioritaire de la politique de la ville,

Elle se caractérise par la jeunesse de sa population, une situation socio-économique difficile, une part importante de logements sociaux et un chômage élevé touchant surtout les jeunes. Le quartier de la Nacre, dont les 3220 habitants disposent d'un revenu annuel médian de 9100€, est particulièrement concerné par ce contrat de ville.

Par la signature de ce contrat, élaboré pendant plusieurs mois en partenariat avec les associations et et les conseils citoyens, les collectivités s'engagent avec l'Etat sur des actions concrètes en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Pour Méru, l'accent est mis sur :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi : développement et accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises ; amélioration de l'employabilité notamment en luttant contre illettrisme.

- La cohésion sociale : réussite éducative et scolaire des enfants et adolescents ; accès à la culture, au sport, au numérique ; lutte contre l'exclusion, développement de l'offre de soins et renforcement de l'accès aux soins de premier recours ; mobilisation sur les problématiques d'addictologie, de santé mentale, de troubles psychologiques ; amélioration de la réinsertion pour prévenir la récidive ; lutte contre la délinquance routière.

- Le cadre de vie et le renouvellement urbain : notamment renouvellement urbain dans le secteur de Saint Exupéry en concertation avec les habitants.

Contacts : M. Cloris, sous-préfet de Senlis - 03.44.06.12.60
Contact presse : 03.44.06.11.24